



COMMISSION FÉDÉRALE SPORTIVE

23/09/2025

Procès-verbal n°31

Membres présents : Aurélie BACELON, François-Xavier CHAFFOIS, Thomas MALECOT, Soazik KLEIN (Présidente CFSS).

Sont également présents : Stephen LESFARGUES (DTN), Vincent CASSIER (réfèrent siège fédéral).

Membres excusés : Sylvain PONGE (Président), Frédéric GUERN, Agnès MASSON-SIBUT, Marc WILLIAMSON, Ludovic MEILLIER (Président CFA).

Les membres de la CFS ont statué sur l'ordre du jour suivant :

1. Championnats de France
2. Open de France Féminin de Baseball
3. Saisine de la Commission Fédérale Sportive
4. Péréquations 2025

RAPPELS DES CONDITIONS DE PROMOTION DES COMPÉTITIONS

La Commission Fédérale Sportive (CFS) souhaite rappeler aux clubs de Division 1 Baseball et Softball leurs obligations en matière de captation vidéo pour la saison : ***“La vidéo doit être a minima une caméra angle large derrière le backstop et les clubs doivent s'assurer que la production inclut le score en direct de la rencontre. Ils doivent aussi mettre les vidéos à disposition de la Fédération pour utilisation future, y compris pour les promotions et les compilations.”***

La diffusion de ces captations doit se faire via une plateforme officielle du club recevant, publiée en son nom propre. La qualité de la vidéo doit être suffisante pour permettre une diffusion correcte. À défaut, la captation sera considérée comme non conforme par la CFS.

Le respect des conditions d'engagement pour la saison 2026 sera évalué en fin de saison 2025. Le non-respect des conditions d'engagement en matière de promotion des compétitions pourra remettre en cause les droits sportifs pour la saison suivante.

RAPPELS POUR LES FEUILLES DE MATCH

En outre, les line up remis par chaque manager à l'arbitre en chef doivent être en tous points conformes avec les alignements précédemment renseignés sur la feuille de match avant que ces derniers ne soient validés électroniquement par l'arbitre en chef.

Si cette condition n'est pas remplie, l'arbitre en chef doit considérer que la conférence au marbre avec les managers de chaque équipe pour procéder à la remise et à l'échange des line up ne peut pas avoir lieu et que la rencontre ne peut donc pas démarrer en l'état.

La CFS demande donc aux arbitres concernés d'avoir une vigilance toute particulière quant au strict respect de ces dispositions et demande au Président de la CFA de faire un rappel à ce sujet par le biais d'une communication dédiée.

RAPPEL DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

La Direction Technique Nationale rappelle aux président(e)s de clubs que tous les licenciés inscrits sur la liste haut niveau au 1^{er} janvier 2025 (en catégorie sénior, relève, espoirs et collectifs nationaux) doivent obligatoirement effectuer leur Suivi Médical Réglementaire (SMR) avant le 31 mars 2025. À défaut, leur licence sera suspendue jusqu'à la transmission d'une date à la Direction Technique Nationale et de la transmission des examens médicaux sur la plateforme Askamon.

1. CHAMPIONNATS DE FRANCE

La CFSS assure un suivi hebdomadaire des rencontres des compétitions nationales. Dans ce cadre, certains scores peuvent être modifiés après l'homologation effectuée par la CFS. Le cas échéant, la commission s'engage à informer dans les plus brefs délais, par mail, les clubs concernés dès la validation du contrôle effectué par les statisticiens.

DIVISION 2 BASEBALL**Finale - 20-21 septembre 2025**

MEYZIEU-DÉCINES CARDS vs PARIS UNIVERSITE CLUB - PFD209 : [0-2, rencontre homologuée](#)

PUC : Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match. (RG art.214.1.6) - Signature manager manquante - Sanction : 10€

MVP de la finale : Clyde ROLLAND-DIAMOND

Maintien - 20-21 septembre 2025

ROUEN 2 HUSKIES vs RENARDS DE LA VALLÉE - PMD204 : [7-5, RAS, rencontre homologuée](#)

ROUEN 2 HUSKIES vs RENARDS DE LA VALLÉE - PMD205 : [10-0, RAS, rencontre homologuée](#)

Le classement final de la saison 2025 est le suivant :

- | | |
|--------------------------|---------------------------------------|
| 1. Paris Université Club | 5. Montigny-le-Bretonneux Cougars |
| 2. Meyzieu-Décines Cards | 6. Clermont-Ferrand Arvernes |
| 3. Nice Cavigal | 7. Breal-sous-Montfort Black Panthers |
| 4. Valenciennes Vipères | 8. Rouen 2 Huskies |
| | 9. Renards de la Vallée du Gapeau |

Le Paris Université Club est sacré champion de France de Division 2 Baseball 2025 et obtient donc les droits sportifs de la Division 1 Baseball pour la saison 2026.

Les Renards de la Vallée du Gapeau sont quant à eux relégués en Division 3 Baseball pour la saison 2026.

La CFS adresse ses remerciements les plus chaleureux aux clubs des Cards de Meyzieu-Décines et du Paris Université Club pour la qualité de leurs accueils respectifs lors des deux week-ends des finales du Championnat de France de Division 2 Baseball 2025.

La CFS tient également à exprimer toute sa gratitude envers l'ensemble des acteurs qui ont contribué à la réussite de cette saison 2025 : officiels et bénévoles ainsi que toutes celles et ceux qui se sont investis tout au long de cette saison 2025.

DIVISION 1 FEMININE SOFTBALL**10eme journée - 21 septembre 2025**

CLAPIERS-JACOU RABBITS vs EVRY COURCOURONNES PHARAONS - D1F1001 : [4-15, RAS, rencontre homologuée](#)

CLAPIERS-JACOU RABBITS vs EVRY COURCOURONNES PHARAONS - D1F1002 : [8-7, RAS, rencontre homologuée](#)

PESSAC PANTHÈRES vs GRENOBLE GRIZZLYS - D1F1003 : [7-0, rencontre homologuée](#)

Pessac : Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match. (RG art.214.1.6) - Position défensive manquante - Sanction : 10€

PESSAC PANTHÈRES vs GRENOBLE GRIZZLYS - D1F1004 : [11-4, RAS, rencontre homologuée](#)

SAINT RAPHAEL COMANCHES vs COLOMBES WILDCATS - D1F1005 : [8-1, RAS, rencontre homologuée](#)

SAINT RAPHAËL COMANCHES vs COLOMBES WILDCATS - D1F1006 : [12-11, RAS, rencontre homologuée](#)

DIVISION 1 MASCULINE SOFTBALL

Finale - 20-21 septembre 2025

NICE CAVIGAL vs EVRY COURCOURONNES PHARAONS - FD1M01 : [8-1, rencontre homologuée](#)

Evry-Courcouronnes : Avertissement d'un membre d'une équipe. (RD anx. 1 art. 3) - Nicolas LAUNAY - 1^{er} avertissement

NICE CAVIGAL vs EVRY COURCOURONNES PHARAONS - FD1M02 : [6-1, RAS, rencontre homologuée](#)

MVP de la finale : Sylvain BUVAT

Le classement final de la saison 2025 est le suivant :

1. Nice Cavigal
2. Evry-Courcouronnes Pharaons
3. Pessac Panthères
4. Contes Cobras

Le Cavigal de Nice est sacré champion de France de Division 1 Masculine Softball 2025.

La CFS, par délégation de la Fédération, attribue au club du Cavigal de Nice une qualification pour disputer une Coupe d'Europe en 2026. Aussi, en accord avec l'article 8 du RP du Challenge Masculin Softball, la CFS attribue la seconde place en Coupe d'Europe aux Pharaons d'Evry-Courcouronnes.

Les Cobras de Contes sont quant à eux relégués en Division 2 Masculine Softball pour la saison 2026.

La CFS adresse ses remerciements les plus chaleureux au club du Cavigal de Nice pour la qualité de leur accueil lors du week-end de finale du Championnat de France de Division 1 Masculine Softball 2025.

La CFS tient également à exprimer toute sa gratitude envers l'ensemble des acteurs qui ont contribué à la réussite de cette saison 2025 : officiels et bénévoles ainsi que toutes celles et ceux qui se sont investis tout au long de cette saison 2025.

2. OPEN DE FRANCE FÉMININ DE BASEBALL

La réunion technique de la compétition aura lieu le **30 septembre 2025 à 19h30**.

La formule sportive de la compétition se déroulera sur la base d'un simple round robin et d'une phase finale selon le programme suivant :

- **Samedi 04 octobre :**
 - 11h00 - Ligue Normandie vs Ligue Ile-de-France
 - 13h30 - Ligue Ile-de-France vs Ligue Hauts-de-France
 - 16h00 - Ligue Hauts-de-France vs Ligue Normandie
- **Dimanche 05 octobre :**
 - 11h00 - Demi-finale : 2^{ème} vs 3^{ème}
 - 14h00 - Finale : 1^{er} vs Vainqueur de la demi-finale

3. SAISINE DE LA COMMISSION FÉDÉRALE SPORTIVE

La Commission Fédérale Sportive a été saisie le 11 septembre 2025 par le Stade Français Baseball (075049) concernant une défaite par pénalité appliquée par la CRS Ile-de-France lors de la rencontre entre le Stade Français Baseball et les Expos d'Ermont en Championnat Régional 3 Ile-de-France.

Il ressort des pièces communiquées à la CFS que :

- La CRS Île-de-France a reconnu que la réclamation déposée par le club des Expos d'Ermont à l'issue du match R3-25-01 du 7 septembre 2025 était irrecevable, celle-ci ayant été formulée après la rencontre, en violation de l'article 221 des Règlements Généraux de la FFBS ;
- L'arbitre de la rencontre a établi un rapport mentionnant les faits, indépendamment de la réclamation d'Ermont, rapport qu'il avait l'obligation de produire conformément à l'article 215 des Règlements Généraux, même en l'absence de réclamation ;
- Le rapport de match transmis ne porte pas la signature du second arbitre, en contradiction avec l'article 215 des Règlements Généraux. Cette absence de signature constitue une erreur matérielle qui ne cause pas de grief au Stade Français mais doit impérativement être régularisée. La validité du rapport, et donc la confirmation de la décision de la CRS Île-de-France est conditionnée à l'apposition de la signature du second arbitre ;
- Le rapport, une fois régularisé, précise expressément : « Avant le match, j'ai demandé au coach de SF s'il avait d'autres balles. Il m'a dit non, les autres étaient usées, pas neuves. » ;
- Enfin, il est rappelé qu'aucun club, ni aucun arbitre ne peut, même d'un commun accord, déroger aux dispositions des Règlements Généraux de la Fédération, dont l'application s'impose à tous les acteurs. En application de l'article 174 des Règlements Généraux, l'absence de fourniture de balles conformes entraîne une défaite par pénalité, indépendamment de l'existence d'un éventuel préjudice sportif.

Après examen, la Commission Fédérale Sportive constate que la décision prise par la CRS Île-de-France est conforme aux règlements fédéraux.

En conséquence, la Commission Fédérale Sportive, après en avoir délibéré, décide :

1. De demander que l'erreur matérielle soit rectifiée par l'apposition effective de la signature du rapport de match par le second arbitre de la rencontre ;
2. De confirmer la décision prise par la CRS Île-de-France à l'encontre du Stade Français Baseball, sous réserve de la régularisation de la signature du rapport de match par le second arbitre ;
3. D'appliquer les frais d'ouverture de dossier et d'enquête, de cinquante euros, à la charge du Stade Français Baseball.

Pour la Commission Fédérale Sportive,
Sylvain PONGE – Président

4. PÉRÉQUATIONS 2025

Les calculs de péréquations 2025 sont finalisés. Les clubs recevront leurs factures (à régler au plus vite) et leurs avoirs, lesquels seront envoyés une fois l'ensemble des paiements reçus, les documents de péréquations étant annexés au présent PV.

RÈGLEMENTS FFBS

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur, dont font partie les règlements particuliers des championnats nationaux 2025, sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet Fédération et page Textes Officiels : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

FIN DE SÉANCE

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée, le présent procès-verbal est rédigé par le secrétaire de séance.

Aurélie BACELON
Présidente de séance

Vincent CASSIER
Secrétaire de séance

RECOURS ET TEXTES OFFICIELS

Les décisions de la commission fédérale sportive portant application ou interprétation d'un règlement peuvent donner lieu à un appel devant le bureau fédéral dans les conditions de l'article 60 du règlement intérieur fédéral.

*L'appel doit être formulé dans les **dix jours** de la notification de la décision attaquée, à l'attention du bureau fédéral, par courrier électronique dans les conditions de l'Article 3.1 du règlement intérieur, en reprenant la décision contestée ainsi que la référence des dispositions réglementaires dont la violation est invoquée.*

L'appel introduit contre ces décisions devant le bureau n'est pas suspensif.

*En formulant un appel, le demandeur s'engage à régler à la Fédération les frais d'ouverture de dossier et d'enquête, de **cinquante euros**, qui peuvent être mis à sa charge lorsque l'appel n'est pas reconnu fondé.*

Le règlement intérieur ainsi que l'intégralité des statuts et textes officiels en vigueur sont disponibles sur la page : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

ANNEXE 1

JOUEURS & JOUEUSES APPARTENANT À UN CHAMPIONNAT
(entré(e)s en jeu sur au moins $\frac{1}{3}$ des rencontres)

D1F Softball

Evry-Courcouronnes Pharaons

COSTE Rosalie
FERAL Audrey
LIMINIER Emma
PHILIPPE Christelle (QD)
PHLONG ALIAS HOEURN Rath Sidonie
TORTOLERO MONAGAS Eidy

Saint-Raphaël Comanches

BEST Stéphanie
BUVAT Guylaine
CHANAL Alice
DE RIDDER Prapeng
HAUDIQUER Ines
MUNIER Elsa
PRADE Pauline
SELLAM Léna
TOURET Morgane